

Pépinières et hôtels d'entreprises de l'Aisne

STRUCTURES D'ACCUEIL DES JEUNES ENTREPRISES

Émergence d'une nouvelle organisation

Depuis la création de ces structures d'accueil en 1980 dans 4 pays (Etats-Unis, Allemagne, Angleterre et France), on peut distinguer 2 périodes :

- 1980 - 1997 : Il s'agit d'initiatives individuelles locales en réponse à un problème spécifique de revitalisation ou d'expansion du territoire favorisée par l'hébergement. Ce modèle est encouragé par les collectivités locales pour résoudre un problème d'activité ou d'image.

- 1998 - 2004 : explosion des incubateurs privés à but commercial : médiatisation et engouement, puis politique d'innovation et attrait des étudiants pour les « start-up », marquant un effet de consolidation de cet effet de structure et un intérêt croissant des grandes entreprises...(attrait de la diversité et de l'opportunisme).

Cet outil de développement économique devient réellement un soutien à la création d'entreprise.

UNE PÉPINIÈRE D'ENTREPRISE SE DÉFINIT COMME UNE STRUCTURE D'ACCUEIL, D'HÉBERGEMENT, D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI AUX PORTEURS DE PROJET ET AUX CRÉATEURS D'ENTREPRISES.

LA PÉPINIÈRE EST UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL.

ELLE OFFRE UN SOUTIEN AU PORTEUR DE PROJET ET AU CRÉATEUR D'ENTREPRISE JUSQU'AU DÉVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE ET SON INSERTION DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE LOCAL.

Au sommaire :

Le concept	2
Les avantages du dispositif	2
Les prestations offertes	2
Le contexte départemental	3
Descriptif des structures	4
Les partenaires	4

Intérêt des structures

Les pépinières et hôtels d'entreprises sont des **systèmes publics d'appui à la création d'entreprises avec un éventail d'avantages** : avantages fiscaux, statuts dérogatoires, formations ...

Cette prise de conscience de développement local a déterminé trois axes d'intervention des pouvoirs publics :

- Intervention financière**
Procédures de l'ANVAR, de la BDPME, les plates-formes

d'initiatives locales, les prêts à la création d'entreprise...

- Conseil et formation**
Réseaux « entreprendre en France », les Chambres de Commerce et d'Industrie, les Chambres de Métiers et de l'Artisanat, les boutiques de gestion, les plates-formes d'initiatives locales...

une offre de conseils et une ouverture sur des réseaux d'affaires...

- Soutien logistique**
Mise à disposition des jeunes entreprises :

1. **de locaux adaptés** et flexibles,
2. **de services administratifs en temps partagés**, de manière temporaire avec

La mise en place de structures telles que les pépinières et les hôtels d'entreprises présente l'avantage d'optimiser la pérennité de tentatives autrefois isolées. Il s'agit aujourd'hui d'une « véritable industrie lourde » : la fédération ne peut qu'accroître le nombre de réussites et accélérer cette émergence de créateurs.

Cependant, à l'image de toute industrie, il conviendrait d'étendre une coopération et un échange transfrontalier, voire mondial.



**CHAMBRE
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DE L' AISNE**

Espace Jean Bouin - BP 630
02322 St QUENTIN Cedex
Tel : 03 23 06 02 02
Fax : 03 23 06 02 06

**Service Développement
des entreprises**
c.delcourt@aisne.cci.fr



« La politique d'aménagement du territoire ne peut se limiter à une action réparatrice, ni se contenter d'anticiper ce qui ne va pas, mais doit contribuer à la création de richesses »

LES ECHOS.



Le concept

Les pépinières et hôtels d'entreprises sont des **structures d'accueil généralistes**, d'hébergement, d'accompagnement et d'appui aux porteurs de projet et aux créateurs d'entreprises dont l'objectif est de **favoriser l'émergence et la création de nouvelles activités économiques sur le territoire**.

Leur mission est de **proposer un hébergement à tarif préfé-**

rentiel à de jeunes entreprises avec une **offre de services adaptée** (plus importante au niveau des pépinières).

Dans l'Aisne, deux pépinières ont choisi de cibler sur les services aux entreprises en favorisant la recherche et le développement. Il s'agit de l'Espace Gouraud à Soissons et Créatis 1 à Saint-Quentin.

Les **promoteurs sont les collectivités locales**.

Le système est accessible à tous : de la petite industrie, aux prestataires de services, sans oublier les artisans... Seuls les commerces de proximité, les établissements d'hôtellerie et de restauration ne peuvent s'y implanter et ceci essentiellement pour des raisons d'ordre technique (pas d'accès libre à tout public, absence de vitrines,...).

Les avantages du dispositif

- 1. Une facilité d'implantation avec une baisse temporaire des frais structurels** (baux de 24 mois pour une pépinière et de 24 mois renouvelables en hôtel d'entreprises) et **un encadrement par des organismes économiques expérimentés**.
- 2. Des aides** diversifiées et ciblées.
- 3. Un soutien administratif, financier et juridique** pour le

montage des dossiers (formalités de création, gestion de trésorerie, augmentation de capital,...).

- 4. Un accompagnement adapté** (des formations individuelles ou en groupes, des conseils et une assistance juridique, bancaire, comptable, un plan de développement et de communication, la propriété industrielle...).
- 5. Des services de base en**

temps partagé (secrétariat, ligne haut débit, mise à disposition de salle de conférence...).

- 6. Une meilleure insertion locale** : mise en réseau pour favoriser la clientèle et le partenariat (financier, commercial, technologique...).



Les prestations offertes (gratuites ou payantes selon accords)

- 1. L'hébergement** : bureaux aménagés, salles de réunions, locaux personnalisables selon le secteur d'activités (ateliers...). Ces derniers peuvent faire l'objet d'un contrat de location ou d'occupation avec une structure ou un sous-traitant (parrainage, salle de formation, laboratoire...).
- 2. Les services** : on distingue :
 - les services communs : secrétariat, matériel bureautique et entretien,
 - les services spécialisés

selon les besoins des secteurs d'activités accueillis (laboratoires de langue, ateliers...).

- 3. Les conseils** : ils sont composés à la fois de la partie administrative (montage de dossiers...) et de la partie développement (conseils et montages financiers, juridiques, commerciaux ou techniques...).
- 4. L'animation** : elle nécessite la présence constante d'une personne (directeur ou gestionnaire) qui, par sa connaissance du terrain et

le suivi des créateurs hébergés, assure et favorise la communication et l'insertion des jeunes entreprises dans leur secteur d'activités et dans le milieu concurrentiel. Il gère la structure, maîtrise les rencontres en faveur du développement partenarial des entreprises, assure les contacts et engage les rencontres et les formations nécessaires. Il saura évaluer l'évolution et maîtriser en amont les problèmes rencontrés par les entreprises sélectionnées et saura les orienter.

DES RÉSULTATS RECONNUS AU NIVEAU NATIONAL !

Le taux de survie à 5 ans des entreprises émergeant de ces structures est de 85% contre 50% dans les autres cas et 10% des entreprises issues des pépinières ont plusieurs salariés au bout de 5 ans.

(APCE 2000)

Le contexte

Les six zones d'emploi du département ont développé une **politique d'accueil de nouvelles activités économiques** en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour la création de pépinières, d'hôtels d'entreprises et l'aménagement de zones d'activités équipées et conséquentes.



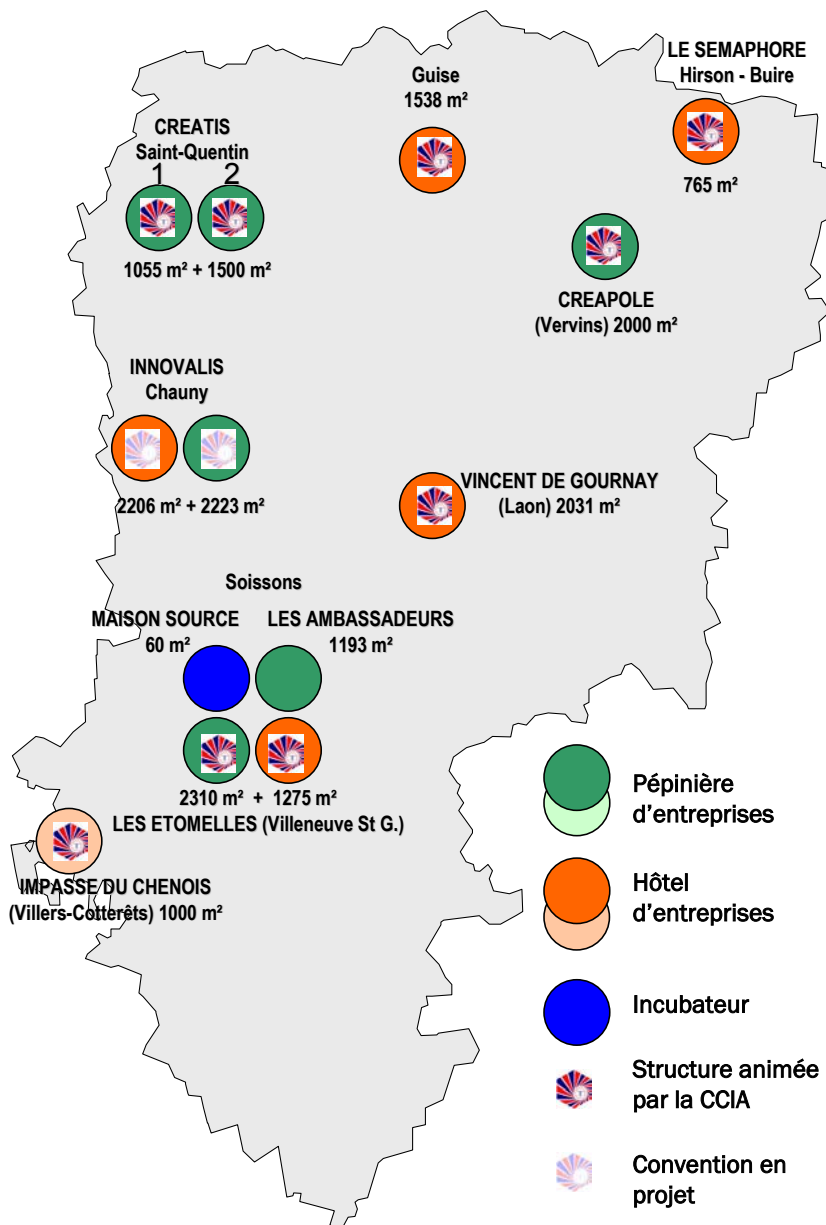
Ainsi, en 2009, l'Aisne comprend une capacité d'accueil **de près de 12 000 m² d'ateliers et de plus de 7 300 m² de bureaux en hôtels et pépinières d'entreprises**. Les conditions de développement y sont favorables : desserrement de la région parisienne, tarifs attractifs, proximité des plus importants flux d'échanges européens...

L'ensemble des partenaires chargés du développement économique a participé en amont à ce déploiement en mettant en œuvre différentes actions (pré-études, financements, mise en corrélation avec la politique de développement régionale et nationale tels que le pôle de compétitivité Industries & Agro-Ressources...).

Certaines collectivités locales ont sollicité la CCI de l'Aisne (au travers d'une convention) **pour la prise en charge de l'ensemble de l'animation** et ainsi faciliter le développement des réseaux de partenariats entre les entreprises. Les principales missions qui lui incombent sont :

- l'assistance individuelle aux créateurs,
- le suivi des créateurs (accompagnement, prévention de difficultés...),
- les animations (informations, formations...).

La collaboration active entre les collectivités et la CCI de l'Aisne facilite les échanges et la mise en cohérence de ces réseaux.



Aujourd'hui, **le bilan positif des implantations est incontestable.**

Toutefois, cette dynamique performante doit être entretenue.

⇒ **L'assurance des rotations des entreprises au sein des structures** est en œuvre, permettant ainsi d'assurer un taux de remplissage optimum et nécessaire pour la pérennité de la pépinière (70%). De plus, les forums, salons et stages créateurs sont autant d'outils permettant de capter les emplois et attirer les entreprises attendues sur le marché.



⇒ **Les échanges d'expériences au sein des entreprises permettent le développement des activités.** Dans la continuité de ces rencontres, les entreprises pourront être réunies par secteurs d'activités selon les thèmes suivants :

- ✓ les technologies de l'information et de la communication,
- ✓ la haute qualité environnementale et le développement durable,
- ✓ les conseils et la formation,
- ✓ les ateliers de fabrication...

⇒ **Les entreprises bénéficient d'actions collectives, d'animations thématiques et de formations individuelles** organisées sur l'ensemble du département.

NOM	COMMUNE	SERVICES	DESSCRIPTIF	GESTION	ANIMATION ET GESTION CREATEURS*	TARIFS (HORS TAXES)
PEPINIERES						
 Créapôle	Vervins	Oui	1200 m ² cessibles : - 18 cellules - 800 m ² ateliers	CC Thiérache du Centre	CCI de l'Aisne	Locaux tertiaires : 33,02 € m ² /an Locaux industriels : 23,11 € m ² /an
Créatis 1	St Quentin	Oui	1055 m ² (22 cellules)	CA de Saint Quentin	CCI de l'Aisne	Locaux tertiaires à partir de 60 € m ² /an
Créatis 2	St Quentin	Oui	1500 m ² (19 cellules)	CA de Saint Quentin	CCI de l'Aisne	
PEPINIERES - HOTELS D'ENTREPRISES						
 Les Etomelles	Villeneuve Saint Germain	Oui	- 1 bâtiment de 1275 m ² (5 cellules de 255 m ²) - 1 bâtiment de 2310 m ² 5 cellules (de 238 m ² à 666,5 m ²) et 2 bureaux (de 12 m ² et 53 m ²)	CA du Soissonnais (coordonnées Cuffies)	CCI de l'Aisne	Locaux tertiaires à partir de 62,66 € m ² /an Locaux industriels à partir de 30,51 € m ² /an
 Les ambassadeurs	Soissons	Oui	1 bâtiment de 1193 m ² cessible	CA du Soissonnais (coordonnées Soissons)	CA du Soissonnais	Locaux tertiaires à partir de 67,44 € m ² /an (+ Charges : 20 € m ² /an)
 Innovalis	Chauny	Oui	2223 m ² : - 11 cellules tertiaires - 10 ateliers de 200 m ²	CC de Chauny Tergnier	CC de Chauny Tergnier	Loyers progressifs tous les 2 ans (locaux non modulables) - Locaux tertiaires à partir de 190 €/mois (charges comprises) - Locaux industriels à partir de 450 €/mois (charges non comprises)
Hôtel ZAC Univers	Chauny	Non	2206 m ² d'ateliers (13 cellules)	CC de Chauny Tergnier	CC de Chauny Tergnier	Locaux industriels : 27 € m ² /an
HOTELS D'ENTREPRISES						
Le sémaphore	Hirson / Buire	Oui	765 m ² de bureaux	CC pays des 3 rivières	CCI de l'Aisne	Locaux tertiaires : 52 € m ² /an (charges non comprises)
Hôtel d'entreprises	Guise	Non	1538 m ² cessibles	CC Région de Guise	CCI de l'Aisne	Locaux industriels : 25 € m ² /an
Vincent de Gournay	Laon	Oui	3 bâtiments : 2031 m ² (12 cellules et 4 ateliers)	CC du Laonnois	CCI de l'Aisne	Loyer progressif tous les 6 mois Locaux tertiaires à partir de 52,67 € m ² /an (+ charges : 30 € m ² /an) Locaux industriels à partir de 21,94 € m ² /an (+ charges : 9,60 € m ² /an)
Hôtel impasse du Chênois	Villers-Cotterêts	Non	1000 m ² : 4 ateliers de 250 m ² avec bureau	CC de Villers-Cotterêts/Forêt de Retz	CCI de l'Aisne	Loyer progressif tous les 6 mois Cellules de 250 m ² à partir de 233,33 €/mois (charges non comprises)

CA : communauté d'agglomération - CC : communauté de communes - CCI de l'Aisne : Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aisne

* Animation CCI de l'Aisne : Christine LAMBRECHT (Tel : 03 23 76 75 05) - Mel : c.lambrecht@aisne.cci.fr

Les structures intercommunales en charge des pépinières

 <p>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN ZAC bois de la chocque 02100 SAINT-QUENTIN Tel : 03 23 67 89 40 Fax : 03 23 67 89 49 Mel : dev.eco@aggllo-saint-quentin.fr</p>	 <p>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SOISSONNAIS 11, avenue François Mitterrand Les terrasses du Mail 02880 CUFFIES Tel : 03 23 53 88 40 Fax : 03 23 53 88 41 economie@aggllo-soissonnais.com</p>	 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DES 3 RIVIERES (SEM Intégrale) Espace Rotonde Florentine - 02500 BUIRE Tel : 03 23 58 21 21 Fax : 03 23 58 21 20 Mel : c.briatte@sem-integrale.eu</p>	 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VILLERS COTTERETS / FORET DE RETZ Impasse du Chênois 02600 VILLERS COTTERETS Tel : 03 23 96 13 01 Fax : 03 23 96 28 24 Mel : communaute communes@ccvcfr.fr</p>
 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES THIÉRACHE DU CENTRE ZAC Créapôle 02240 VERVINS Tel : 03 23 97 36 00 Fax : 03 23 97 30 60 Mel : p.caurier@cc-tc.fr</p>	 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAONNOIS Zone du champ du Roy 02000 LAON Tel : 03 23 22 31 20 Fax : 03 23 22 31 04 Mel : dev-eco@cc-laonnois.fr</p>	 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES REGION DE GUISE ZA les coutures 02120 GUISE Tel : 03 23 61 12 17 Fax : 03 23 61 09 55 Mel : fxfavaudon@yahoo.fr</p>	 <p>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CHAUNY TERGNIER 3 rue Georges Pompidou 02300 CHAUNY Tel : 03 23 37 29 21 Fax : 03 23 37 29 29 Mel : p.padiou@ccct.fr</p>